

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois février à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Étaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., LAUGAUDIN C., COUSIN G., M. INGOUF P. DUBOIS G., SYLVESTRE R., LHOMME Y., MAYNOUA A., GODIN D., LORNE V.

Excusés : Mme SYLVESTRE Roselyne qui a donné pouvoir à Mme LAUGAUDIN Chantal, M. LHOMME Yann qui a donné pouvoir à M. SYLVESTRE François et M. CREPEL O. qui a donné pouvoir à M. DECLINCHAMP Frédéric.

Absents : M. GODIN David, Mmes BUFFARD Nadine et TESTA Marjorie

Secrétaire de séance : Mme LAUGAUDIN Chantal

Secrétaire de mairie présente : Mme SALKOWSKI Catherine

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

Ajout un point supplémentaire et suppression d'un point :

- Don M. DUBOIS Gilbert

- Suppression du vote des 4 taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 JANVIER 2017 :

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 27 Janvier dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès verbal.

2°) 2017-10 DELIBERATION VALIDATION CHOIX ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX RUE DES ACACIAS + PLACE MARIE NOEL :

La présente délibération a pour objet de présenter l'analyse des offres relative au marché de travaux d'entretien de la voirie, à réaliser dans la rue des Acacias et la Place Marie Noël.

1- Objet de la consultation :

Cette consultation passée selon la procédure adaptée sur le fondement de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, a pour objet d'attribuer le marché de travaux de voirie.

2 - Estimation des travaux :

Le montant de travaux a été estimé à 9 425 € HT soit 11 310 € TTC.

3 - Variante :

Un candidat a proposé une variante. Il s'agit de la Société COLAS Nord-Est qui propose un reprofilage mécanique à la grave émulsion sur l'ensemble de la surface, pas de précision sur l'épaisseur prévue. Le montant de ces travaux est de 11 581 € HT soit 13 897.20 € TTC.

4 - Avis d'appel public à la concurrence :

Compte-tenu du montant estimé du marché, un dossier de consultation a été directement adressé à 5 entreprises spécialisées dans les travaux de voirie. La date limite de remise des offres était fixée au 20 janvier 2017 à 12 h.

6 - Analyse des offres :

Au regard des montants des travaux, les offres seront uniquement jugées sur le critère "prix" de la solution de base. Le détail des propositions chiffrées est repris et présenté dans le tableau d'analyse des prix. La décomposition des offres de prix présente une erreur ou faute de calcul sur le montant total de la proposition de la société COLAS. Au lieu de 9 275.45 € HT, la somme des éléments détaillés est de 9 248.45 € HT.

Après analyse des offres, le classement des candidats est le suivant :

Classement Entreprises Prix (€ HT) Prix (€ TTC)

1 Eurovia Bourgogne 6 417.95 € 7 701.54 €

2 Icaunaise de Travaux Publics 9 176.75 € 11 012.10 €

3 Colas 9 248.45 € 11 130.54 €

4 Routes & Chantiers Modernes 11 534.64 € 13 841.57 €

7- Conclusion :

Après en avoir délibéré, il est proposé de signer le marché avec la Société Eurovia, domiciliée, 64 rue Guynemer, BP 167, 89033 AUXERRE Cedex, pour un montant de 6 417.95 € HT soit 7 701.54 € TTC.

3°) 2017-11 DELIBERATION REMBOUSEMENT SMACL :

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'on a reçu un chèque de remboursement de la SMACL concernant l'arrêt maladie de M. JOURDAIN Patrick du 1er Janvier 2017 au 31 Janvier 2017 : 1 070.97 €

Les membres, après en avoir délibéré, acceptent le chèque et autorisent M. le Maire à effectuer titre correspondant.

5) 2017-12 DELIBERATION RIFSEEP :

Une enveloppe de 9 000 € a été voté pour les agents administratifs et ATSEM.

6°) 2017-13 DON

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'on a reçu un don de M. DUBOIS Gilbert de 50 €. Les membres, après en avoir délibéré, acceptent le chèque et autorisent M. le Maire à faire le titre correspondant.

7) DIVERS :

Tour Elections présidentielles : M. le Maire informe que Mme SALKOWSKI Catherine a été en formation et une modification de la tenue du bureau de vote va être mise en place. Les membres présents se sont inscrits pour tenir les tours pour les élections.

Réunion budget aura lieu les mardis 7 et 14 mars 2017 à 20 h dans la salle de réunion de Conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 heures.